



Emploi du temps en pharmacie

Par **Allufred**, le **14/02/2019** à **03:16**

Bonjour

Je suis préparatrice en pharmacie (temps partiel de 28h) .

Nous sommes 4 dans l entreprise (2 preparatrices et 2 pharmaciennes) .

Nous avons toutes des enfants , les pharmaciennes se partagent les mercredis et les samedis en alternance, ma collègue a tous les mercredis et moi j ai le lundi et mardi (ma fille est a l école) j ai demandé à mon employeur s il était possible de partager les mercredis elle me dit de m,arranger avec ma collègue préparatrice qui évidemment ne veut pas.

Avez-vous une solution à me proposer.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **14/02/2019** à **10:09**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qui est prévu au contrat de travail puisque, lorsqu'il est à temps partiel, il doit prévoir la répartition des jours de travail dans la semaine....